



## POUR QUELS DIPLÔMES ?

### NIVEAU 7

Diplôme d'ingénieur chimiste

## POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

## LE PARCOURS GÉNÉRAL

### AU PRÉALABLE



Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP\*...  
Initier votre projet en participant à une information collective

### 1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre  
candidature  
(livret 1)\*\* auprès du  
certificateur

Notification de  
recevabilité  
de la demande avec  
proposition éventuellement  
de module de formation

### 2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre  
convention  
d'accompagnement VAE

Recherche de  
financement  
avec le certificateur

Possibilité de débiter  
votre accompagnement  
(facultatif)

### 3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier  
retracant les acquis de votre  
expérience et de vos  
compétences  
professionnelles (Livret  
2)\*\*\*

Dépôt de celui-ci auprès du  
certificateur

### 4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou  
Mise en situation  
professionnelle

Décision :  
▪ Validation totale  
▪ ou partielle  
▪ ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

\*CEP : Conseil en Évolution Professionnelle

\*\* Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).

\*\*\* Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).

## COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) est habilitée à délivrer son diplôme d'ingénieur chimiste par la voie de la VAE.

Le public concerné a un niveau 5 (DUT, BTS) en chimie et 1 an minimum d'expérience professionnelle.

- 1 | Pour candidater à l'obtention d'un de ces deux diplômes par la voie de la VAE, il suffit de remplir le formulaire de contact mis à disposition sur le site internet de l'ENSCM.

- 2 | Un rendez-vous en face à face ou par téléphone sera alors organisé avec le référent VAE de l'ENSCM pour un examen personnalisé de votre demande dans votre contexte professionnel.
- 3 | Suite à cet entretien, vous êtes invité à entamer la procédure de VAE par la réalisation d'un dossier de demande de recevabilité administrative (livret 1), ou réorienté vers un autre établissement plus en adéquation avec votre parcours et vos objectifs professionnels.

## QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

- **Livret 1** : une aide facultative payante est vous proposée pour vous aider à constituer votre dossier.
- **Livret 2** : Une aide méthodologique facultative payante de 20 h vous est proposée pour la rédaction du livret 2 « Ingénieur ». Elle comprend une aide à l'identification et la description des compétences et leur mise en relation avec le référentiel du diplôme, ainsi qu'une préparation spécifique à l'oral.

## POUR QUEL COÛT ?

- Frais d'étude de la recevabilité (Livret 1) : **300 €**
- Si vous êtes admissible : frais de jury et de suivi administratif (livret 2) : **2 500 €** + frais d'inscription au diplôme l'année de soutenance (selon la tarification en vigueur).
- Aide facultative à la constitution du livret 1 : **75 € par heure**
- Aide méthodologique de 20 h à la réalisation du livret 2 et à la préparation à l'entretien : **1 800 €**.

## QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- 1 | Vous constituez un **dossier de demande de recevabilité administrative (Livret 1)** visant à fournir les preuves du niveau de formation et des activités professionnelles exercées.

- 2 | Vous décrivez les compétences et connaissances acquises par la réalisation d'un **dossier (Livret 2) suivi d'un entretien avec un jury** : expériences et situations de travail les plus significatives et comment ces expériences vous ont permis d'acquérir l'intégralité des connaissances et compétences du référentiel du diplôme visé.

- 3 | La demande de VAE est examinée par un jury constitué d'enseignants-chercheurs de l'ENSCM et de professionnels compétents sur la base de l'étude du livret 2 et d'un entretien présentiel avec le candidat.



Référent VAE :  
Emmanuel Vrancken  
Téléphone : 06 62 50 65 00  
Mail : [emmanuel.vrancken@enscm.fr](mailto:emmanuel.vrancken@enscm.fr)

**SUR INTERNET**

<https://www.enscm.fr/>

Espace conseil VAE en Occitanie  
Numéro contact gratuit  
**0 800 00 70 70**